

## Méthodologie des fiches de synthèse par métier

### Dossier familles professionnelles - données de cadrage 1982-2002

#### 1) Les thèmes abordés

#### 2) Les sources

#### 3) Les indicateurs

#### 4) Les nomenclatures

#### 1) Les thèmes abordés

- **Contenu et évolution de l'emploi dans la famille professionnelle**

⇒ page 1 de la fiche

Chaque fiche commence par une description de la famille professionnelle [tableau 1] : contenu en termes de métiers détaillés (familles professionnelles détaillées - 224 postes), effectifs en 2002 et évolution de l'emploi entre 1997 et 2002 pour chacune de ces FAP détaillées. On précise ensuite les principaux secteurs utilisateurs de la famille professionnelle en 2002 (nomenclature NES36), l'évolution depuis 1997 et la part de la famille dans ces principaux secteurs [tableau 2]. Enfin un graphique retrace l'évolution de l'emploi dans la famille professionnelle de 1982 à 2002 [graphique 1].

- **Répartition spatiale et caractéristiques des actifs de la famille : par âge et sexe**

⇒ page 2 de la fiche

On retrace tout d'abord sous cette rubrique, la répartition spatiale des emplois. On fournit ainsi deux cartes : la carte 1 présente le poids de la famille professionnelle dans l'emploi régional en 1999 et la carte 2, l'évolution régionale de l'emploi depuis 1990. Les caractéristiques des personnes qui occupent ces postes sont ensuite consignées : la pyramide des âges en 2002 [graphique 2], son évolution depuis 1990 [graphique 3] et la part des femmes [tableau 3].

- **Formation**

⇒ page 2 de la fiche

Sont décrits les niveaux de diplôme pour l'ensemble des personnes en emploi et pour les moins de 30 ans [tableau 4], ainsi que principales spécialités de diplôme pour les moins de 30 ans [tableau 5]. Le tableau sur les spécialités de diplôme concerne la période 1998-2002. Ne sont pas inclus, par définition, les diplômes à caractère généraliste (BEPC, BAC général). On mentionne enfin le taux d'accès à la formation continue et le nombre moyen de formations suivies par les personnes ayant suivi au moins une formation [tableau 6]. Les données concernent les formations suivies entre janvier 1999 et mars 2000.

- **Statut et qualité de l'emploi : statut, type d'entreprise, durée du travail, salaire, ancienneté**

⇒ page 3 de la fiche

On précise, sous ce thème, certaines caractéristiques de l'emploi : la plus ou moins grande précarité que lui confère son statut [tableau 7], le type d'entreprise où il est exercé [tableau 8], la durée moyenne du travail [tableau 9], le salaire et l'ancienneté dans l'entreprise [tableau 10] .

- **Mobilité**

⇒ page 3 de la fiche

On s'intéresse tout d'abord aux conditions d'entrées par type de contrats (CDD, CDI ou transferts d'établissements) et aux motifs d'interruptions de ces contrats (fin de CDD, licenciements, démissions, retraites...) dans les établissements de plus de 10 salariés du secteur privé, à partir des déclarations de mouvements de main d'œuvre [graphiques 4 et 5]. Ces données sont fournies dans les fiches pour l'année 2001.

Ensuite, à partir des enquêtes sur l'emploi de l'INSEE, on estime des flux annuels d'entrants (les embauches des entreprises d'une année moyenne de la période 1998-2002) et de sortants. Les embauchés sont décrits selon leur situation l'année précédente (embauchés débutants, c'est à dire en formation l'année précédente, embauchés venant du chômage ou de l'inactivité, embauchés en provenance d'une autre entreprise). De la même façon sont précisées les destinations des sortants (vers la retraite, le chômage ou l'inactivité ou encore vers une autre entreprise) [tableau 11]. On en déduit une propension, dans cette profession, à embaucher des jeunes, des chômeurs, le risque de se retrouver au chômage, et une estimation de turn-over. Le salaire médian d'embauche ainsi que la part des moins de 30 ans et des plus de 50 ans parmi les flux de renouvellement sont également précisés dans le tableau 11.

Les entrées et sorties du métier des personnes en emploi deux ans de suite sont sommairement décrites dans le tableau 12. On précise d'abord l'intensité des flux d'entrées et de sorties entre la famille professionnelle et les autres métiers puis on donne des indications sur la résultante : le solde des entrées – sorties du métier. On distingue ainsi le taux de solde lié à un changement d'entreprise et celui lié à un changement de métier dans la même entreprise. Enfin les soldes d'échanges avec les autres métiers sont mentionnés s'ils sont supérieurs à 1000 individus en moyenne annuelle sur la période 1998-2002.

- **Chômage et tension sur le marché du travail**

⇒ page 4 de la fiche

Pour une famille professionnelle, ce qu'on appelle ici un **taux de demande d'emploi** [tableau 13] rapporte le nombre de demandeurs d'emploi des catégories 1+2+3 hors activité réduite qui recherchent un emploi de la famille professionnelle à cette même population à laquelle on ajoute les actifs occupés de cette famille professionnelle. Ce taux n'est pas tout à fait un taux de chômage car les demandeurs d'emploi sont classés selon leur emploi recherché et non pas selon l'emploi qu'ils occupaient éventuellement auparavant.

Ensuite on décrit sommairement comment évolue le nombre des demandeurs d'emploi des catégories 1+2+3 [graphique 6] et on rappelle la structure par sexe, âge, niveau de formation de cette population [tableau 15, 16]. On caractérise les types de chômage qui prévalent dans le métier (motifs d'inscription au chômage, part du chômage de longue durée, chômage récurrent) [graphique 7 et tableaux 15, 17]. On fournit enfin des indicateurs sur la fluidité et les tensions du marché du travail [tableau 17 et 18].

***A noter*** : Les tableaux sur le chômage et la tension sont essentiellement représentatifs du marché du travail des salariés du secteur privé. Pour les métiers où la part des non salariés ou des salariés de la fonction publique est importante ces tableaux sont donc à considérer avec prudence, ils ne reflètent pas l'ensemble du marché du travail du métier. Pour les métiers de cadres, une plus forte proportion des offres d'emploi ne transite pas par l'ANPE, en conséquence les tensions sont sous-estimées.

## **2) Les sources**

### **2-1) L'Enquête Emploi - source INSEE**

#### **A - Caractéristiques principales**

Jusqu'en 2002, l'Enquête Emploi était réalisée chaque année, en mars, auprès d'un échantillon de 75 000 ménages. Le questionnaire est construit autour de quatre objectifs :

1. permettre le classement des individus selon les catégories définies par le Bureau International du Travail (BIT) : emploi, chômage, inactivité.
2. saisir les situations intermédiaires qui se développent aux franges des catégories reconnues.
3. assurer un suivi temporel des situations individuelles. Le renouvellement par tiers de l'échantillon permet d'enquêter un même logement au cours de trois années consécutives. Par ailleurs, des questions portent sur la situation un an avant la date de l'enquête. Ainsi, la mobilité des individus peut être évaluée.
4. décrire la structure de la population active (taux d'activité par sexe, âge, type de ménage...), de l'emploi (répartition par secteur d'activité, par profession, par durée de travail...) et du chômage (cause de chômage, ancienneté...).

A partir de mars 2003 l'enquête emploi devient une enquête trimestrielle en « continu » (tout au long de l'année)<sup>1</sup>. Son échantillon est renouvelé par sixième chaque trimestre. 35000 ménages répondent à l'enquête chaque trimestre. L'enquête permettra d'appréhender l'évolution conjoncturelle de l'emploi au cours de l'année. Mais cette nouvelle série d'enquêtes n'est pas mobilisée pour ce dossier nous n'en parlerons donc plus dans ce qui suit.

#### **B - Champ couvert**

Les individus de 15 ans et plus appartenant ou rattachés à des ménages ordinaires (c'est à dire hors ceux vivant dans des collectivités comme les casernes, internats...).

#### **C - Rupture des séries**

L'année du recensement de la population, l'enquête emploi a lieu en janvier et son questionnaire est mis à jour, mais les principaux concepts sont maintenus. Les données tirées des enquêtes Emploi et présentées dans les fiches débutent soit en 1982 (emploi), soit en 1990 (part des femmes, niveau de diplôme), soit en 1997 (secteur, statut, ancienneté, salaire). En réalité, dans les bases informatiques, nous avons constitué assez systématiquement des séries couvrant la période 1990 – 2002 et parfois des séries longues allant de 1982 à 2002. Mais il convient de faire attention à quelques ruptures de séries :

- Modifications des méthodes de chiffrage des PCS : on passe du chiffrage manuel au début des années 80 aux procédures de codification automatique (avec le logiciel « Quid »<sup>2</sup>) au cours des années 90.
- Changement de l'échantillon maître de l'enquête emploi deux trois ans après le recensement
- Changement en 1993 de la nomenclature des secteurs d'activités (passage NAP-NAF).
- Modification de la nomenclature des spécialités de formation (on passe de la nomenclature des 47 groupes à la NSF en 1995).
- A partir de 1995 les interviews de l'enquête sont assisté par ordinateur : le questionnaire est mis sous forme « CAPI » (Computed Assisted Personal Interviewing).
- 

---

<sup>1</sup> Voir Jean-François Bigot et Dominique Goux, Division Emploi, INSEE « L'enquête sur l'emploi du 1<sup>er</sup> trimestre 2003 : Forte hausse du chômage entre le 1<sup>er</sup> trimestre 2002 et le 1<sup>er</sup> trimestre 2003 » INSEE Première n°909 juillet 2003.

<sup>2</sup> Le système « Sicore » qui succède à Quid n'a été utilisé que pour le recensement de 1999 et pour les enquêtes sur l'emploi en continu à partir de 2003.

## **D - Ne pas oublier**

L'enquête Emploi est une enquête par sondage (au 1/300 environ). De ce fait, les données résultant d'un croisement multiple de variables ( FAP x Age x Diplôme par exemple) ou celles traitant de la mobilité sont à manipuler avec précautions car les effectifs correspondants à l'ensemble de ces critères peuvent être insuffisants pour être considérés comme représentatifs. Aussi, dans la présentation des résultats, chaque fois que le résultat a semblé trop fragile on a remplacé les données par n.d. (non disponible).

### **2-2) Déclaration de mouvements de main d'œuvre (DMMO), Enquête sur les mouvements de main d'œuvre (EMMO) - source INSEE/DARES**

#### **A - Caractéristiques principales**

Déclaration mensuelle remplie par les entreprises dans le cadre du dispositif mis en place en 1975 pour le contrôle du respect de la législation sur l'emploi, notamment en matière d'embauche après licenciement économique ou de renouvellement de contrat à durée déterminée.

L'exploitation exhaustive des mouvements de main d'œuvre des établissements de plus de 50 salariés (hors administration) permet de mesurer les entrées et sorties des salariés par sexe, âge, secteur économique, taille d'établissement, nature des contrats à l'entrée et à la sortie.

#### **B - Le champ s'est progressivement étendu**

Jusqu'en 1980 l'exploitation statistique est exhaustive pour les établissements de 200 salariés et plus.

A partir de 1981, l'exploitation concerne les établissements de 50 salariés et plus.

En 1987, le champ des 22 régions est couvert.

Les établissements de 10 à 49 salariés font, depuis 1988, l'objet d'une enquête trimestrielle au 1/4 (EMMO) sur la base du questionnaire DMMO.

#### **C - Ne pas oublier**

La codification PCS est d'autant plus fragile que la taille de l'établissement est petite (plus particulièrement pour EMMO).

Toute analyse historique doit tenir compte des ruptures mentionnées ci dessus.

Il ne faut pas oublier qu'un CDD à l'embauche peut devenir plus tard un CDI. Or la source s'intéresse à la qualification des emplois à l'embauche et ne tient pas compte des requalifications après, fréquentes chez les jeunes salariés.

### **2-3) Les statistiques du marché du travail - source ANPE/DARES**

#### **A - Caractéristiques principales**

Les statistiques du marché du travail sont un sous-produit de la gestion administrative de la **liste des demandeurs d'emploi** constitué par l'UNEDIC (via les ASSEDIC) et complétée par l'ANPE au cours du premier entretien, ainsi que les fichiers **d'offres d'emploi déposées par les employeurs à l'ANPE**.

Tous les mois, l'ANPE comptabilise les demandes d'emploi (au lieu de résidence du demandeur) et les offres d'emploi (au lieu de travail) en flux (offres et demandes enregistrées au cours du mois, demandes sorties et offres satisfaites ou annulées dans le mois) et en stock (en fin de mois). Les demandes sont détaillées par sexe, âge, nationalité, qualification, niveau de formation, motifs d'entrée

et de sortie<sup>3</sup>, activité antérieure, ancienneté d'inscription, métier recherché (ROME). Les offres sont décrites par métier, qualification, activité économique, taille des établissements. Des exploitations trimestrielles détaillées sont réalisées en particulier à différents niveaux géographiques : région, département, commune, zone d'emploi.

Les résultats du mois m sont disponibles à la fin du mois (m+1). Les résultats des exploitations trimestrielles sont disponibles quelques jours après les résultats issus du traitement de la chaîne mensuelle du dernier mois du trimestre.

## **B - Le champ s'est progressivement étendu**

La collecte des données s'effectuait jusqu'en 1997 par les agences locales de l'emploi de l'ANPE (ALE) qui progressivement depuis 1967 couvrent l'ensemble du territoire. Depuis 1997 la première inscription est du ressort de l'UNEDIC via son réseau d'ASSEDIC. L'inscription à l'ANPE devient définitive après le premier entretien.

A partir de 1973, le réseau s'informatise progressivement.

En 1997, l'ANPE met en place un site internet.

En août 2002, l'ANPE développe son site et en fait un outil de « services à distance » : permettant aux demandeurs et aux offreurs d'emplois de pouvoir mieux se rencontrer (c.f. paragraphe suivant).

## **C - Rupture des séries**

1995 : mise en place de la nouvelle chaîne de traitement des statistiques du marché du travail (NOSTRA) et basculement progressif de l'ancien code ROME ( **R**épertoire **O**opérationnel des **M**étiers et des **E**mplois) vers le nouveau. Modification très importante des fichiers d'offres d'emploi (en particulier suppression des catégories d'offres et création de « types d'offres »).

1995 : modification des catégories de demandeurs d'emploi à partir de juin 1995 et Nouvelle Déclaration de situation mensuelle (DSM) pour les demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE

1996-1997: modifications des procédures d'inscription au chômage. C'est l'UNEDIC avec son réseau d'ASSEDIC qui est chargé de répertorier les nouvelles inscriptions au chômage. L'ANPE complète les dossiers lors du 1<sup>er</sup> entretien et est chargé du contrôle de la recherche d'emploi, le transfert des inscriptions s'est fait progressivement.

2001 : mise en place du PARE (plan d'aide au retour à l'emploi) puis des PAP ( projet d'action personnalisée)

2001 : L'ANPE, qui dispose d'un site internet depuis 1997, le développe de manière substantielle. Elle met en place, en août 2001, un site ANPE **de services à distance**, avec un espace « candidat » pour les demandeurs d'emploi, qui permet aux abonnés de consulter et de recevoir les offres correspondants à leur profil. Un espace permet également aux entreprises de passer leurs offres d'emploi ou de consulter les demandes qui correspondent aux profils de postes qu'ils recherchent par le biais d'une « banque de profils anonyme » : l'employeur adresse sa demande au candidat (sans connaître ni son nom ni ses références). C'est le candidat, s'il est intéressé, qui doit prendre contact avec l'employeur.

*Pour le chômage, les fiches et les bases de données du dossier couvrent essentiellement la période 1997 à 2002 pour avoir des séries suffisamment homogènes. Les données sur les demandeurs portent sur l'ensemble des catégories 1+2+3 sauf pour le taux de demande d'emploi où il s'agit des catégories 1+2+3 hors activités réduites (même moins de 78h par mois afin de se rapprocher de la définition BIT du chômage) et les données sur les offres enregistrées concernent l'ensemble des types d'offres<sup>4</sup>.*

**A noter** : dans le dossier précédent « Familles professionnelles – données de cadrage 1983-1998 » les données sur les demandeurs portaient sur l'ancienne catégorie 1 c'est à dire l'ensemble des catégories actuelles 1+6.

---

<sup>3</sup> Motifs d'inscription : licenciement économique, autre licenciement, fin de convention de conversion, démission, fin de CDD, fin de mission d'intérim, première entrée, reprise d'activité, autre cas.

Motifs de sortie : reprise d'emploi, entrée en stage, arrêt de recherche ( dispense de recherche, retraite, sécurité sociale...), autre motif (absence au contrôle, radiation administrative...).

<sup>4</sup> voir encadrés 1 et 2

## Encadré 1

### Les nouvelles catégories de demandeurs d'emploi

[Décision du Conseil d'état du 13 mai 1994, arrêté publié le 5 mai 1995, mis en application par l'ANPE et la DARES dans les statistiques du marché du travail de juin 1995]

*A la suite d'une décision du conseil d'Etat du 13 mai 1994, un arrêté a été publié le 5 mai 1995 par le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle créant 3 nouvelles catégories de demandeurs d'emploi.*

*Le Conseil d'Etat a considéré que pour les personnes ayant travaillé plus de 78h dans le mois, l'affectation dans les catégories 1, 2 ou 3 de demandeurs d'emploi ne respecte pas l'article R. 311-3-3 du code du travail. Ces personnes, en effet ne peuvent être déclarées immédiatement disponibles.*

**Catégorie 1 :** personnes sans emploi, immédiatement disponibles au sens de l'article R. 311-3-3, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à plein temps (ces personnes ne doivent pas avoir exercé d'activité occasionnelle ou réduite de plus de 78 heures dans le mois d'actualisation).

**Catégorie 2 :** personnes sans emploi, immédiatement disponibles au sens de l'article R. 311-3-3, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps partiel (ces personnes ne doivent pas avoir exercé d'activité occasionnelle ou réduite de plus de 78 heures dans le mois d'actualisation).

**Catégorie 3 :** personnes sans emploi, immédiatement disponibles au sens de l'article R. 311-3-3, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi à durée déterminée temporaire ou saisonnier, y compris de très courte durée (Ces personnes ne doivent pas avoir exercé d'activité occasionnelle ou réduite de plus de 78 heures dans le mois d'actualisation).

**Catégorie 4 :** personnes sans emploi, non immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi.

**Catégorie 5 :** personnes pourvues d'un emploi, à la recherche d'un autre emploi.

**Catégorie 6 :** personnes non immédiatement disponibles au sens de l'article R. 311-3-3 (1°) à la recherche d'un autre emploi, à durée indéterminée à plein temps, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi. Ces personnes ont exercé une activité occasionnelle ou réduite de plus de 78 heures dans le mois d'actualisation.

**Catégorie 7 :** personnes non immédiatement disponibles au sens de l'article R. 311-3-3 (1°) à la recherche d'un autre emploi, à durée indéterminée à temps partiel, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi. Ces personnes ont exercé une activité occasionnelle ou réduite de plus de 78 heures dans le mois d'actualisation.

**Catégorie 8 :** personnes non immédiatement disponibles au sens de l'article R. 311-3-3 (1°) à la recherche d'un autre emploi, à durée déterminée, temporaire ou saisonnier, y compris de très courte durée, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi. Ces personnes ont exercé une activité occasionnelle ou réduite de plus de 78 heures dans le mois d'actualisation.

#### **Les anciennes catégories :**

1 correspond aux nouvelles 1+6, la 2 aux nouvelles 2+7 et enfin l'ancienne 3 aux nouvelles 3+8. Les catégories 4 et 5 restent inchangés.

## Encadré 2

### Les types d'offres

Les anciennes catégories d'offre calquées sur la définition des catégories de demandeurs étaient devenues obsolètes, c'est pourquoi lors de la refonte des chaînes statistiques du marché du travail (NOSTRA) on a modifié et enrichi très substantiellement le fichier des offres. Aux catégories on a substitué la notion de type d'offre. Elle se définit comme suit :

Type A : Offres d'emplois durables (plus de 6 mois).

A1 : CDI

A2 : CDD de 13 mois et plus

A3 : CDD de 7 à 12 mois

Type B : Offres d'emplois temporaires (de 1 à 6 mois).

B1 : CDD de 4 à 6 mois

B2 : CDD de 1 à 3 mois

B3 : mission intérimaire de 1 mois et plus

Type C : Offres d'emplois saisonniers (moins d'1 mois).

C1 : CDD inférieur à 1 mois

C2 : mission intérimaire inférieure à 1 mois

## **D - Ne pas oublier**

La nomenclature ROME, utilisée par l'ANPE, ne correspond pas à celle des PCS. Il existe une table de passage ROME-qualification /PCS permettant la construction des familles professionnelles (cette nomenclature est présentée dans la partie « nomenclature des familles professionnelles » du site internet)

Le métier recherché par le demandeur d'emploi inscrits à l'ANPE correspond à un métier pour lequel il pense avoir les compétences requises .

Une différence existe entre les demandeurs d'emploi recensés par l'ANPE et les chômeurs comptabilisés au sens du BIT : si un demandeur d'emploi exerce une activité réduite (même moins de 78h par mois), il n'est pas considéré comme chômeur au sens du BIT.

Dans notre calcul du taux de demande d'emploi on a bien exclu les demandeurs ayant une activité réduite mais d'autres sources de différences sont importantes : les demandeurs d'emploi sont répertoriés en fonction du métier recherché. Dans les sources statistiques de l'INSEE, les chômeurs sont comptabilisés en fonction de la dernière profession exercée avant leur chômage. Mais les demandeurs n'ayant jamais travaillé sont dans une catégorie particulière. Enfin il faut se souvenir que le champ couvert par l'ANPE (même sur les demandeurs) n'est pas exhaustif : certains chômeurs ne sont pas inscrits à l'ANPE.

Les offres d'emploi enregistrées à l'ANPE ne représenteraient qu'environ 40% de l'ensemble des offres, on sait de plus que cette proportion varie selon les métiers et les régions<sup>5</sup>.

## **2-4 ) Le Fichier historique de l'ANPE**

L'ANPE, la DARES et l'INSEE se sont associés pour produire un fichier historique statistique (FHS) à partir du fichier historique administratif des demandeurs d'emploi de l'ANPE (FHA), centré en premier lieu sur les besoins opérationnels de l'Agence. Ce fichier a reçu l'avis favorable du Conseil National de l'information statistique (CNIS), puis de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

Le fichier historique de l'ANPE permet un éclairage novateur du marché du travail : c'est un fichier de demandeurs (et non plus de demandes comme les fichiers mensuels du marché du travail) . Il permet une approche longitudinale en suivant pour un même individu l'histoire de ses passages à l'ANPE.

Cette source nous a permis dans ce dossier de publier [tableau 17] deux indicateurs de « fluidité sur le marché du travail » par famille professionnelle : le taux d'écoulement annuel en % (voir la définition § 3 tableau 17) et un indicateur de récurrence du chômage.

---

<sup>5</sup> Le taux de couverture par l'ANPE des offres d'emploi est calculé dans le cadre des indicateurs du « contrat de progrès » passé entre l'ANPE et l'Etat.

### 3) Les indicateurs retenus - définitions

- *1ère page de la fiche métier*

Pour tous les indicateurs de cette page on utilise l'enquête Emploi, l'emploi est calculé à partir de la variable FI « occupation actuelle déclarée par la personne ». On retient les individus pour lesquels FI=1. On a préféré utiliser le concept déclaratif par rapport au concept BIT par souci de cohérence avec les analyses de la mobilité professionnelle entre n et n-1 : en n-1 on ne peut reconstruire l'activité au sens du BIT.

#### ■ **Tableau 1 : Structure et évolution de l'emploi des sous-familles**

- Effectifs de la famille professionnelle au niveau le plus détaillé, 224 postes, en 2002.
- Poids des familles professionnelles détaillées (en 224 postes) constituant la famille professionnelle.
- Evolution de l'emploi des FAP au niveau 224 postes entre 1997 et 2002 (en %) :

$$\left( \frac{\text{Effectifs de la famille professionnelle en 2002}}{\text{Effectifs de la famille professionnelle en 1997}} - 1 \right) \times 100$$

#### ■ **Tableau 2 : Les secteurs employeurs**

- Poids en % des principaux secteurs employeurs de la FAP en nomenclature de synthèse NES36 en mars 2002.
- Evolution de l'emploi de la famille professionnelle au sein des principaux secteurs employeurs (en NES36), entre 1997 et 2002 (en %) :

$$\left( \frac{\text{Effectifs de la famille professionnelle en 2002}}{\text{Effectifs de la famille professionnelle en 1997}} - 1 \right) \times 100$$

- Part de la famille dans l'emploi total du secteur (en %) :

$$\left( \frac{\text{Effectifs de la famille professionnelle dans le secteur en 2002}}{\text{Total des effectifs du secteur en 2002}} - 1 \right) \times 100$$

#### ■ **Graphique 1 : Emploi de la famille professionnelle (en 84 postes) de 1982 à 2002**

On fournit dans ce tableau l'évolution de 1982 à 2002 des effectifs d'actifs occupés

- **2ème page de la fiche métier**

#### ■ Carte 1 : Poids de la famille professionnelle dans les régions en 1999

Cette carte présente le poids du métier (en %) dans l'emploi régional. On a choisi un dégradé de 4 teintes : gris foncé, gris moyen, gris clair et blanc selon que le poids du métier dans la région était fort, plutôt fort, plutôt faible, faible. Pour chaque plage de valeurs le nombre de régions concernées est indiqué entre parenthèses. Ces données sont tirées de l'exploitation complémentaire du recensement de la population de 1999. L'exploitation complémentaire est un sondage au quart, il existe donc **une marge d'incertitude autour des effectifs estimés, cette marge d'incertitude est plus importante pour les petites régions.**

#### ■ Carte 2 : Evolution régionale de l'emploi dans la famille professionnelle entre 1990 et 1999

Cette deuxième carte a le même aspect que la précédente mais cette fois on y représente l'évolution régionale de l'emploi entre 1990 et 1999. La source utilisée est l'exploitation complémentaire des recensements de 1990 et de 1999. L'exploitation complémentaire est un sondage au quart, il existe donc **une marge d'incertitude autour des évolutions estimées, cette marge d'incertitude est plus importante pour les petites régions.**

#### ■ Graphique 2 : Pyramide des âges en 2002

Ce graphique représente la pyramide des âges des actifs occupés de la famille professionnelle ( par tranches de 5 ans) en 2002. On y rappelle également l'âge moyen des actifs occupés de la famille. L'âge est ici calculé en faisant la différence entre l'année d'enquête et l'année de naissance.

#### ■ Graphique 3 : Evolution de la pyramide des âges entre 1990 et 2002

Pour appréhender l'évolution de la structure par âge de la famille professionnelle on fournit dans le graphique 3 le poids des moins de 30 ans, des 30-49 ans et des plus de 50 ans en 1990, en 1997 et en 2002.

#### ■ Tableau 3 : Part des femmes

Le tableau 3 présente la part des femmes, parmi les actifs en emploi dans la famille professionnelle, déclinée selon les grandes tranches d'âge (les moins de 30 ans , les 30-49 ans, les 50 ans ou plus et l'ensemble des actifs occupés de la famille). Pour appréhender l'évolution du taux de féminisation, on fournit ces informations pour les années 1990, 1997 et 2002.

#### ■ Tableau 4 : Niveau de diplôme pour les moins de 30 ans et pour l'ensemble

Ce tableau fournit le niveau de diplôme de l'ensemble des personnes en emploi de la familles et celui des moins de 30 ans. Ces données sont fournies pour l'année 1990 et pour 2002. Le niveau de diplôme est ici le plus haut niveau de diplôme des diplômes éventuellement détenus par l'individu. On a retenu ici sept postes :

- *Bac+3 ou plus* : 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> cycle universitaire, grande école, diplôme d'ingénieur
- *Bac+2* : DUT, BTS, DEUG, diplôme paramédical ou social des professions de santé et du secteur social (sage femme, infirmière, assistante sociale, etc.)
- *BAC technique*: Bac professionnel, bac technologique, brevet professionnel
- *Bac général seul*
- *BEP, CAP*
- *BEPC seul*
- *Aucun diplôme* : pas de diplôme ou uniquement certificat d'études primaires.

### ■ Tableau 5 : Spécialité du diplôme pour les moins de 30 ans

On édite dans le tableau 5 le poids en % des cinq principales spécialités des diplômes possédés par les personnes de moins de 30 ans occupant un emploi dans cette famille professionnelle. La nomenclature des spécialités de formation (NSF) utilisée est la nomenclature officielle niveau 100. On rappelle également ici la part des individus possédant un diplôme spécialisé. Les données concernent le cumul des années 1998 à 2002.

### ■ Tableau 6 : Accès à la formation continue

On présente dans ce tableau, deux indicateurs concernant l'accès à la formation continue : Le taux d'accès à la formation continue ( en %) et le nombre moyen de formations. Ces données sont fournies pour l'année 2000 et sont issues de l'enquête formation continue complémentaire à l'enquête emploi, elles concernent les formations suivies entre janvier 1999 et mars 2000 par les individus restés dans la même famille professionnelle entre 1999 et 2000. Tous les types de formations sont pris en compte (formation dans ou en dehors de l'entreprise, formation en alternance, stages, formation en situation de travail, auto-formation).

- **3ème page de la fiche métier**

### ■ Tableau 7 : Répartition selon le statut

La variable utilisée dans ce dossier pour définir le statut des personnes est essentiellement un regroupement de la variable « statut » (statut cohérent avec la profession) de l'enquête emploi . On utilise la variable TIT (statut des agents de l'Etat et des collectivités locales) pour distinguer parmi les salariés de l'Etat et des collectivités locales ceux qui sont sur un contrat à durée limitée de ceux qui sont soit fonctionnaires soit sur un contrat à durée indéterminée. On utilise aussi la variable STAGE pour reclasser les contrats de qualification avec les apprentis.

*In fine* dans les tableaux de ce dossier on distingue 7 items pour la variable statut :

- les non salariés
- les apprentis et contrats de qualification
- les stagiaires et contrats aidés
- les CDD et intérim secteur privé
- les CDI du privé
- les CDD Etat, collectivités territoriales
- les CDI et titulaires de l' Etat, collectivités territoriales

### ■ Tableau 8 : Répartition des seuls salariés par type d'entreprise

Ce tableau ne concerne que les salariés (la variable stat2='2' dans l'enquête emploi) . On a distingué ici les salariés selon le type d'employeur : entreprises du secteur privé de moins de 20 salariés, entreprises du secteur privé de 20 à 499 salariés, entreprises de 500 salariés ou plus, Etat et collectivités territoriales.

La rubrique Etat et collectivités territoriales comprend les salariés de l'Etat, ceux des collectivités territoriales et ceux des hôpitaux publics. La grande majorité de ces salariés sont titulaires de la fonction publique, certains sont cependant non titulaires et ont un CDI ou CDD. Les salariés des entreprises publiques sont classés dans le secteur privé.

## ■ Tableau 9 : Durée du travail

La durée moyenne du travail est calculée à partir du nombre d'heures de travail habituel par semaine (HH) pour les individus qui déclarent travailler à temps complet (DU='1') . La part du temps partiel rapporte les individus pour lesquels DU est égal à 2,3 ou 4 sur l'ensemble des individus ayant une activité professionnelle effective (AH=1)

## ■ Tableau 10 : Ancienneté et salaire

Le *salaire médian* correspond au salaire net mensuel ( y compris les primes imputées au prorata du mois variable SALRED) **des personnes travaillant à temps complet** (c'est-à-dire plus de 30 heures par semaine et ayant déclaré comme type d'horaire habituel un travail à temps complet (DU=1). Les salaires des stagiaires et des apprentis ne sont pas pris en compte. De plus on écarte les valeurs extrêmes pour éliminer des cas aberrants. Ces salaires sont fournis en euros 2002. *Cette variable n'inclut pas, par définition, les revenus des non salariés (exemple : médecins non salariés).*

L'*ancienneté* correspond au nombre d'années passées au sein de la même entreprise (variable Ancentr)

Enfin les actifs expérimentés sont dans ce tableau les individus sortis depuis plus de 20 ans du système éducatif.

note : Calcul de l'expérience professionnelle dans l'enquête emploi pour définir les actifs expérimentés :

**l'ancienneté sur le marché du travail** est ici calculée par différence entre l'âge à l'enquête (AGD) et l'âge de fin des études initiales (ADFE). La **variable ici n'est pas redressée** or on sait que certains apprentis se considèrent parfois comme actifs occupés parfois comme étant en formation. Ce qui se traduit par un petit flou sur la date de fin de formation initiale. Si on n'a pas redressé la variable c'est qu'ici les apprentis sont normalement comptabilisés parmi les actifs occupés (FI=1)

Dans les bilans formation emploi ou dans les fiches sur l'insertion des jeunes on a au contraire redressé la date de fin d'études en réaffectant systématiquement l'apprentissage dans la formation initiale.

**A noter** : *selon les familles professionnelles le poids des salariés à temps complet peut fortement varier. Les tableaux 7 et 9 permettent de se rendre compte du poids du non salariat et du temps partiel dans la famille. Les salaires issus des déclarations des individus sont généralement inférieurs à ceux issus des sources entreprises jugées plus fiables mais ne couvrant pas l'ensemble des personnes en emploi. Les principales raisons sont : sous-déclarations des individus (proportionnelles avec le montant) et faible pertinence du terme temps complet (notamment pour les salariés à domicile).*

## ■ Graphiques 4 et 5 : Type d'entrée et de sortie dans les établissements de plus de 10 salariés

**Définition** : L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Une entreprise peut donc être composée de plusieurs établissements.

- Statut des entrants : *CDI, CDD, transfert entre établissements, autres.*

- Motifs de sortie : *Fin de CDD, licenciement, démission, transfert entre établissements, retraite, et autre.*

Ces données sont issues des enquêtes Emmo-Dmmo donc sur le champ des salariés des établissements de plus de 10 salariés du secteur privé. On comptabilise ici l'ensemble des entrées au cours du temps.

**A noter** : *selon les familles professionnelles le poids des salariés du privé travaillant dans un établissement de plus de 10 salariés peut fortement varier. Les tableaux 7 et 8 permettent d'approcher le taux de couverture des DMMO EMMO. Les graphiques 4 et 5 ne sont pas édités pour les familles professionnelles du domaine fonction publique (P0, P1, P2, P3), pour les coiffeurs, esthéticiens (T0), pour les employés de maison (T1), et l'armée, pompiers, police (T5) car les EMMO-DMMO ne couvrent pas, ou couvrent de façon très partielle, le champ de l'emploi de ces métiers.*

## ■ Tableau 11 : Embauches et sorties de l'entreprise pour la période 1998 à 2002

- *Débutant entrant* : individu en emploi l'année N, qui était l'année N-1 étudiant ou élève.

- *Entrant provenant de l'inactivité ou du chômage* : personne non 'débutant' qui était au chômage ou en inactivité l'année N-1 et qui se déclare en emploi l'année N.

- *Entrant en provenance d'une autre entreprise* : personne en emploi l'année N et l'année N-1 mais qui a changé d'entreprise entre ces deux dates (variable ancienneté dans l'entreprise < à 1 an :ancentr1='1' dans l'enquête emploi) .

- *Départ à la retraite* : personne se déclarant en emploi l'année N-1 et à la retraite l'année N

- *Départ vers l'inactivité ou le chômage* : personne se déclarant en emploi l'année N-1 et au chômage ou en inactivité (hors retraite) l'année N

- *Départ vers une autre entreprise* : personne travaillant l'année N-1 et l'année N mais ayant changé d'entreprise entre ces deux dates

*On fournit dans ce tableau plusieurs indicateurs*

- nombre annuel d'embauches et de sorties d'entreprises
- taux d'embauche : c'est l'importance (en %) du flux d'embauche par rapport au stock de la famille professionnelle à la date de l'enquête (N).
- taux de sortie : c'est l'importance (en %) du flux de sortie par rapport au stock de la famille professionnelle il y a 1 an (en N-1)
- taux d'embauche de débutants, de chômeurs ou d'inactifs, d'individus en provenance d'autres entreprises
- taux d'embauche de débutants, de chômeurs ou d'inactifs, d'individus en provenance d'autres entreprises
- taux de sortie vers la retraite, le chômage ou l'inactivité (hors retraite), vers d'autres entreprises.
- ventilation des embauches et des sorties par tranche d'âge (moins de 30 ans, 50 ans et plus)
- salaire médian d'embauche en euros.

*Le calcul du salaire médian pour la période se fait en traitant ensemble les enquête emploi de 1998 à 2002 après avoir converti les salaires en euros 2002. On a utilisé pour l'actualisation des salaires l'indice d'ensemble des prix à la consommation CVS base 1998*

**Remarque1** : globalement pour l'ensemble des familles, les entrants en provenance d'une autre entreprise et les départs vers une autre entreprise sont égaux. Mais les entrées sont ventilées selon la famille professionnelle au moment de l'enquête c'est-à-dire l'année N tandis que les sorties sont ventilées selon la famille professionnelle occupée l'année N-1. Par FAP il existe donc des différences possibles.

**Remarque2** : comme les enquêtes emploi sont des enquêtes par sondage au 1/300 les effectifs des flux annuels sont parfois faibles (pour les petites familles) c'est pourquoi on présente pour le tableau 11 des données consolidées sur 5 ans (les flux annuels moyens de la période).

**A noter** : le concept de débutant est différent de celui du précédent dossier (Les familles professionnelles : données de cadrage 1983-1998)

## ■ Tableau 12 : Entrées et sorties du métier pour les personnes en emploi deux ans de suite

Ce tableau fournit quelques données agrégées tirées des matrices de mobilités professionnelles croisant les professions (FAP) occupées au moment de l'enquête et celles occupées 1 an auparavant .

Pour des raisons tenant à la fois à la taille des populations mais aussi pour des causes méthodologiques liées à l'enquête emploi, ces données sont entachées d'un bruit non négligeable. C'est pourquoi on ne fournit ici que des indications sommaires sur l'intensité des entrées et des sorties du métier et sur les soldes d'entrées et de sorties du métier : taux de solde lié à des changements d'entreprise et taux de solde lié à des mouvements internes à l'entreprise.

*Taux de solde dans le métier lié à des changements d'entreprise* = (entrées dans le métier suite à un changement d'entreprise – sorties du métier suite à un changement d'entreprise) / stock d'emploi des individus toujours en emploi deux ans de suite.

*Taux de solde dans le métier lié à des mouvements internes à l'entreprise* = (entrées dans le métier en restant dans la même entreprise – sorties du métier en restant dans la même entreprise) / stock d'emploi des individus toujours en emploi 2 ans de suite.

Un taux de solde liés à des changements d'entreprise positif indique que les entrées dans le métier sont plus importantes que les sorties lors des changements d'entreprise.

Un taux de solde dans le métier lié à des mouvements internes à l'entreprise positif indique des entrées dans le métier plus importantes que les sorties au sein de l'entreprise. On accède donc fortement dans le métier par mobilité interne. Un taux de solde dans le métier lié à des mouvements internes à l'entreprise négatif indique des sorties du métier plus importantes que les entrées au sein de l'entreprise. On sort donc du métier par mobilité interne, pour accéder à d'autres métiers au sein de l'entreprise.

Enfin les soldes d'échanges avec les autres métiers sont mentionnés s'ils sont supérieurs à 1000 individus en moyenne annuelle sur la période 1998-2002.

- **4ème page de la fiche métier**

**A noter** : Les tableaux sur le chômage et la tension sont essentiellement représentatifs du marché du travail des salariés du secteur privé. Pour les métiers où la part des non salariés ou des salariés de la fonction publique est importante ces tableaux sont donc à considérer avec prudence, ils ne reflètent pas l'ensemble du marché du travail du métier. Pour les métiers de cadres, une plus forte proportion des offres d'emploi ne transite pas par l'ANPE, en conséquence les tensions sont sous-estimées.

### ■ Tableau 13 : Taux de demande d'emploi

Le taux de demande d'emploi se définit comme étant le ratio :

$$\left( \frac{\text{DEFM des catégories 1 + 2 + 3 hors activité réduite}}{\text{Actif occupé au sens du BIT + DEFM 1 + 2 + 3 hors activité réduite}} \right) \times 100$$

Ce ratio est fourni dans le tableau 13 pour mars 1997 et mars 2002.

Le métier recherché par le demandeur correspond à un arbitrage entre les compétences qu'il pense avoir et sa perception des opportunités d'embauches dans les métiers.

Il ne correspond donc pas forcément au dernier emploi que le demandeur a exercé. En cela c'est un concept différent du taux de chômage BIT par catégorie socio-professionnelle.

### ■ Graphique 6 : Evolution du chômage

Le graphique 6 retrace l'évolution du nombre de DEFM des catégories 1+2+3 (activité réduite comprise) en décembre des années allant de 1997 à 2002

#### ■ **Tableau 14 : Les demandeurs d'emploi par familles professionnelles détaillées**

Ce tableau précise les effectifs en décembre 1997 et en décembre 2002 des stocks de demandeurs d'emploi par familles professionnelles détaillées (en 224 postes).

#### ■ **Tableau 15 : Caractéristiques des demandeurs d'emploi**

Quelques caractéristiques des demandeurs de la famille professionnelle en décembre 1997 et 2002 sont rappelées :

Part des demandeurs de plus de 12 mois (CLD), part des femmes, part des moins de 30ans et des 50 ans et plus, poids des demandeurs d'emploi en activité réduite (= ((demandeurs d'emploi de catégorie 1+2+3 en activité réduite + demandeurs d'emploi de catégorie 6+7+8)/demandeurs d'emploi de catégorie 1+2+3+4+5+6)x 100.

#### ■ **Tableau 16 : Niveau de formation des demandeurs d'emploi**

Ce tableau précise le niveau de formation des demandeurs d'emploi cette nomenclature des niveaux est ici en 5 postes :

- Sans qualification : personne ayant quitté le système éducatif sans atteindre l'année terminale d'une formation technologique de niveau 5 ou ayant quitté les classes d'enseignement général avant la troisième
- Niveau 5 CAP BEP : personnes ayant quitté le système éducatif à l'issue d'une classe terminale de CAP ou de BEP avec ou sans le diplôme.
- Niveau 4 BAC : personne ayant quitté le système éducatif à l'issue d'une classe terminale de l'enseignement secondaire ou ayant poursuivi des études dans le supérieur mais n'ayant pas eu de diplôme de niveau 3 (DUT, BTS, DEUG...)
- Niveau BAC+2 : normalement ce niveau regroupe l'ensemble des individus ayant un diplôme de niveau Bac + 2 (DUT, BTS, DEUG, DUES, DUEL....) en fait ici les non diplômés ayant atteint l'année terminale de ces filières sont comptabilisés au niveau bac +2
- BAC + 3 et plus : personne titulaire d'un diplôme de niveau au moins égal à la licence en fait les individus quittant l'enseignement supérieur en fin de licence ou à un niveau plus élevé sont dans cette rubrique.

#### ■ **Graphique 7 : Motifs d'entrée en demande d'emploi**

Les motifs d'inscription identifiés sont au nombre de sept :

- fin de CDD
- démission
- licenciement
- fin d'intérim
- première demande
- retour à l'activité
- autres motifs

Les motifs d'inscription en demande d'emploi ne sont pas toujours les motifs « réels », « économique » d'entrées au chômage : ce sont les motifs conjoncturels liés à la situation de l'individu au moment de l'inscription. Ainsi l'importance de la catégorie autres motifs (30% environ et qui correspondent à des motifs liés à la gestion de la demande) rend ces données très délicates à exploiter. Les individus se réinscrivant, suite à une radiation par exemple, perdent le motif initial d'inscription pour retrouver comme motif d'entrée : réinscription suite à une radiation administrative par exemple. Ainsi on ne connaît plus clairement les causes réelles d'entrées au chômage.

## ■ Tableau 17 : Fluidité sur le marché du travail

Le tableau 17 présente un indicateur tiré des statistiques du marché du travail (NOSTRA) et deux indicateurs cherchant à caractériser la fluidité du chômage sur le marché du travail tirés du fichier historique de l'ANPE. Ces indicateurs sont calculés fin décembre 2002.

- **La durée moyenne de chômage des sortants** ( données donc non censurées à droite)

C'est la durée moyenne **des demandes sorties** : pour les demandes qui sortent le mois n on calcule la durée de la demande : différence entre la date de sortie et la date d'inscription de la demande. Puis on fait la moyenne par FAP recherchée.

- **Taux d'écoulement annuel (en %) calculé fin décembre 2002**

Volume des demandeurs d'emploi qui sont sortis au cours de l'année, rapporté à celui des demandeurs qui étaient initialement inscrits et/ou qui ont été enregistrés pendant la période.

Formule :

$$\left( 1 - \frac{\text{Nb total de demandeurs présents dans le Fichier historique des demandeurs d'emploi fin Décembre 02}}{\left( \text{Nb total de demandeurs présents dans le FH fin déc 01} + \text{Nb total de demandeurs enregistrés sur la période } \langle 01/02 \Rightarrow 12/02 \rangle \right)} \right) * 100$$

- **L'indicateur de récurrence du chômage à la fin décembre 2002**

Le nombre moyen d'inscriptions dans les 12 derniers mois qui précèdent la dernière demande enregistrée sur la période [Janvier 2002 – Décembre 2002].

Formule :

$$\left( \frac{\text{Nb total de demandes enregistrées sur une période de 12 mois}}{\text{Nb total de demandeurs enregistrés sur la période } \langle 01/02 \Rightarrow 12/02 \rangle} \right)$$

## ■ Tableau 18 : Qualité des offres et indicateur de tension sur le marché du travail

- **Qualité des offres** : C'est la part des offres avec un contrat de plus de 6 mois enregistrées sur l'ensemble des offres enregistrées tous types (en %). Ces données sont calculées pour chaque mois et consolidées sur une année de janvier à décembre

- **Indicateur de tension « offres sur demandes d'emploi » :**

$$\frac{\text{Offres d'emploi enregistrées sur l'année}}{\text{Demandes d'emploi enregistrées sur l'année}}$$

De même que pour le ratio précédent ces données sont tirées des fichiers mensuels « marché du travail » puis consolidées sur une période annuelle .

Ce ratio est à manipuler avec précaution en terme de niveau car l'ANPE enregistre exhaustivement tous les demandeurs d'emploi inscrits tandis que seules 40% des offres d'emploi sont recensées par l'ANPE et cette proportion varie selon les métiers et les régions. Par contre l'évolution conjoncturelle de cet indicateur permet de voir si dans un métier ou un domaine professionnel les tensions augmentent ou diminuent.

## 4) Les nomenclatures

### ◆ nomenclature des familles professionnelles

#### Les familles professionnelles

Un descriptif des principes de construction des familles professionnelles et des fichiers téléchargeables sont mises en ligne dans l'item « nomenclature des familles professionnelles » de la rubrique « métiers et qualifications ».

FAP en 22 postes (domaine)	FAP en 84 postes (familles)	FAP détaillée en 224 postes (sous familles)
<b>A Agriculture, marine, pêche</b>	A0 AGRICULTEURS, ELEVEURS, SYLVICULTEURS, BUCHERONS	A000 agriculteurs indépendants
		A001 éleveurs indépendants
		A002 bûcherons, sylviculteurs indépendants
		A040 agriculteurs salariés
		A041 éleveurs salariés
		A042 bûcherons, sylviculteurs salariés
		A043 conducteurs d'engins agricoles ou forestiers
	A1 MARAICHERS, JARDINIERS, VITICULTEURS	A100 maraîchers, horticulteurs indépendants
		A101 viticulteurs, arboriculteurs indépendants
		A140 maraîchers, horticulteurs salariés
		A141 jardiniers salariés
	A2 TECHNICIENS ET CADRES DE L'AGRICULTURE	A142 viticulteurs, arboriculteurs salariés
		A270 techniciens agricoles et de l'environnement
		A280 agents d'encadrement d'exploitations agricoles
	A3 MARINS, PECHEURS	A290 ingénieurs et cadres techniques de l'agriculture et de l'environnement
		A300 marins, pêcheurs indépendants
A340 pêcheurs salariés		
A341 marins salariés		
<b>B Bâtiment, travaux publics</b>	B0 OUVRIERS NON QUALIFIES DU GROS OEUVRE DU BATIMENT, DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'EXTRACTION	A390 cadres et maîtres d'équipage de la marine
		B020 ouvriers non qualifiés des travaux publics et du béton
		B021 ouvriers non qualifiés du bâtiment, gros oeuvre
	B1 OUVRIERS QUALIFIES DES TRAVAUX PUBLICS, DU BETON ET DE L'EXTRACTION	B022 ouvriers non qualifiés de l'extraction
		B140 ouvriers qualifiés des travaux publics et du béton
		B141 ouvriers qualifiés de l'extraction
	B2 OUVRIERS QUALIFIES DU GROS OEUVRE DU BATIMENT	B240 maçons
		B241 professionnels du travail de la pierre et des matériaux associés
		B242 charpentiers (métal)
		B243 charpentiers (bois)
	B3 OUVRIERS NON QUALIFIES DU BATIMENT, SECOND OEUVRE	B320 ouvriers non qualifiés du bâtiment, second oeuvre
	B4 OUVRIERS QUALIFIES DU BATIMENT, SECOND OEUVRE	B441 plombiers, couvreurs, chauffagistes
		B442 menuisiers du bâtiment
		B443 électriciens du bâtiment
		B444 ouvriers qualifiés de la peinture et de la finition du bâtiment
B5 CONDUCTEURS D'ENGINS DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS (SAUF TRACTION ET LEVAGE)	B540 conducteurs d'engins du bâtiment et des travaux publics	
B6 TECHNICIENS DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS	B670 géomètres	

		B671 techniciens et chargés d'étude du bâtiment et des travaux publics
		B672 dessinateurs-projeteurs et d'études en bâtiment et en travaux publics
	B7 CADRES DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS	B790 architectes
		B791 ingénieurs, cadres, chefs de chantier du bâtiment et des travaux publics
<b>C Electricité, électronique</b>	C0 OUVRIERS NON QUALIFIES DE L'ELECTRICITE ET DE L'ELECTRONIQUE	C020 ouvriers non qualifiés de l'électricité et de l'électronique
	C1 OUVRIERS QUALIFIES DE L'ELECTRICITE ET DE L'ELECTRONIQUE	C140 ouvriers qualifiés de l'électricité et de l'électronique
		C141 bobiniers
		C142 contrôleurs en électricité et en électronique
C2 TECHNICIENS, AGENTS DE MAITRISE DE L'ELECTRICITE, L'ELECTRONIQUE, ET LA MAINTENANCE	C270 techniciens en électricité et en électronique	
	C271 dessinateurs-projeteurs en électricité et en électronique	
	C272 dessinateurs d'études en électricité et en électronique	
	C280 agents d'encadrement de fabrication en matériel électrique	
<b>D Mécanique, travail des métaux</b>	D0 OUVRIERS NON QUALIFIES TRAVAILLANT PAR ENLEVEMENT OU FORMAGE DE METAL	D020 ouvriers non qualifiés travaillant par enlèvement ou formage de métal
	D1 OUVRIERS QUALIFIES TRAVAILLANT PAR ENLEVEMENT DE METAL	D140 régleurs
		D141 ouvriers qualifiés travaillant par enlèvement de métal
	D2 OUVRIERS QUALIFIES TRAVAILLANT PAR FORMAGE DE METAL	D240 chaudronniers, tôliers, traceurs, serruriers, métalliers
		D241 forgerons
		D242 tuyauteurs
	D3 OUVRIERS NON QUALIFIES DE LA MECANIQUE	D320 ouvriers non qualifiés métallerie, serrurerie, montage
	D4 OUVRIERS QUALIFIES DE LA MECANIQUE	D440 soudeurs
		D441 ajusteurs mécaniciens
		D442 agents qualifiés de traitement thermique et de surface
		D443 modeleurs (produits non ferreux)
		D444 contrôleurs de fabrication mécanique
	D5 OUVRIERS DE LA REPARATION AUTOMOBILE	D540 mécaniciens de véhicules
D541 carrossiers automobiles		
D6 TECHNICIENS, AGENTS DE MAITRISE DES INDUSTRIES MECANIQUES	D670 techniciens en mécanique et travail des métaux	
	D671 dessinateurs-projeteurs en mécanique et travail des métaux	
	D672 dessinateurs d'études en mécanique et dessinateurs d'exécution	
	D680 agents d'encadrement en fabrication mécanique	
<b>E Industries de process</b>	E0 OUVRIERS NON QUALIFIES DES INDUSTRIES DE PROCESS	E020 ouvriers non qualifiés des industries chimiques et plastiques
		E021 ouvriers non qualifiés des industries agro-alimentaires
		E022 ouvriers non qualifiés en métallurgie, verre et céramique
		E023 ouvriers non qualifiés du papier-carton et du bois
		E024 autres ouvriers non qualifiés de type industriel
	E1 OUVRIERS QUALIFIES DES INDUSTRIES DE PROCESS	E140 ouvriers qualifiés des industries chimiques et plastiques
		E141 ouvriers qualifiés des industries agro-alimentaires
		E142 ouvriers qualifiés en métallurgie, verre, céramique et matériaux de construction
		E143 ouvriers qualifiés du papier-carton

		E144 ouvriers qualifiés des industries lourdes du bois
		E145 ouvriers qualifiés du travail manuel du verre et de la céramique
		E146 agents qualifiés de laboratoire
		E147 autres ouvriers qualifiés de type industriel
	E2 TECHNICIENS, AGENTS DE MAITRISE DES INDUSTRIES DE PROCESS	E270 techniciens des industries de process
		E280 agents d'encadrement des industries de process
<b>F Industrie légères (bois, industries graphiques)</b>	F0 OUVRIERS NON QUALIFIES DU TEXTILE ET DU CUIR	F020 ouvriers non qualifiés du textile et de la tannerie-mégisserie
		F021 ouvriers non qualifiés de l'habillement et du cuir
	F1 OUVRIERS QUALIFIES DU TEXTILE ET DU CUIR	F140 ouvriers qualifiés du textile et de la tannerie-mégisserie
		F141 ouvriers qualifiés du travail artisanal du textile
		F142 ouvriers qualifiés de fabrication des industries des matériaux souples
		F143 ouvriers qualifiés du travail artisanal du cuir et autres matériaux
	F2 OUVRIERS NON QUALIFIES DU BOIS	F220 ouvriers non qualifiés du travail du bois
	F3 OUVRIERS QUALIFIES DU BOIS	F340 artisans du bois
	F341 ouvriers qualifiés du travail du bois	
F4 OUVRIERS DES INDUSTRIES GRAPHIQUES	F440 ouvriers qualifiés de l'impression des industries graphiques	
	F441 ouvriers qualifiés du façonnage des industries graphiques	
F5 TECHNICIENS, AGENTS DE MAITRISE DES INDUSTRIES LEGERES ET GRAPHIQUES	F570 techniciens et agents de maîtrise des industries légères et graphiques	
<b>G Maintenance</b>	G0 OUVRIERS QUALIFIES DE LA MAINTENANCE	G040 ouvriers qualifiés de la maintenance en mécanique
		G041 ouvriers qualifiés de la maintenance en électricité et en électronique
		G042 mainteniciens en biens électrodomestiques
		G043 ouvriers qualifiés polyvalents d'entretien
	G1 TECHNICIENS, AGENTS DE MAITRISE DE LA MAINTENANCE ET DE L'ORGANISATION	G170 techniciens et agents de maîtrise de la maintenance
	G171 techniciens méthodes, ordonnancement, planification	
	G180 agents d'entretien général	
<b>H Ingénieurs et cadres de l'industrie</b>	H0 INGENIEURS ET CADRES TECHNIQUES DE L'INDUSTRIE	H090 ingénieurs et cadres de fabrication et de la production
		H091 cadres techniques de la maintenance
		H092 ingénieurs méthodes, ordonnancement, planification
<b>J Tourisme et transports</b>	J0 OUVRIERS NON QUALIFIES DE LA MANUTENTION	J020 ouvriers non qualifiés de l'emballage et manutentionnaires
	J1 OUVRIERS QUALIFIES DE LA MANUTENTION	J140 ouvriers qualifiés du magasinage et de la manutention
		J180 responsables magasinage
	J2 CONDUCTEURS D'ENGINS DE TRACTION ET DE LEVAGE	J240 conducteurs d'engins de traction
		J241 conducteurs d'engins de levage
	J3 CONDUCTEURS DE VEHICULES	J340 conducteurs de véhicules légers
		J341 conducteurs de transports en commun
		J342 conducteurs-livreurs
		J343 conducteurs routiers
		J344 conducteurs sur réseaux guidés
	J4 AGENTS D'EXPLOITATION DES TRANSPORTS	J440 agents d'exploitation des transports
		J460 contrôleurs des transports
	J480 responsables d'exploitation des transports	
J5 AGENTS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX DU TOURISME ET DES TRANSPORTS	J560 agents et hôtesses d'accompagnement	
	J561 agents administratifs des transports	

		J562 employés du tourisme et des transports
		J580 techniciens du tourisme et des transports
	J6 CADRES DES TRANSPORTS ET NAVIGANTS DE L'AVIATION	J690 cadres des transports et de la logistique
		J691 personnels navigants de l'aviation
<b>K Artisanat</b>	K0 ARTISANS ET OUVRIERS ARTISANAUX	K020 ouvriers non qualifiés divers de type artisanal
		K040 artisans et ouvriers qualifiés divers de type artisanal
<b>L Gestion, administration</b>	L0 SECRETAIRES	L060 secrétaires bureautiques et assimilés
	L1 COMPTABLES	L160 employés de comptabilité
	L2 EMPLOYES ADMINISTRATIFS D'ENTREPRISES	L260 agents d'accueil et d'information
		L261 agents administratifs divers
	L3 SECRETAIRES DE DIRECTION	L380 secrétaires de direction
	L4 TECHNICIENS DES SERVICES ADMINISTRATIFS, COMPTABLES ET FINANCIERS	L480 techniciens des services administratifs
		L481 techniciens des services comptables et financiers
	L5 CADRES ADMINISTRATIFS, COMPTABLES ET FINANCIERS	L590 cadres administratifs comptables et financiers
	L6 DIRIGEANTS D'ENTREPRISES	L600 dirigeants de petites et moyennes entreprises
		L690 cadres dirigeants des grandes entreprises
<b>M Informatique</b>	M0 INFORMATIENS	M070 techniciens de l'informatique (hors maintenance)
		M090 ingénieurs de l'informatique
<b>N Etudes et recherche</b>	N0 PERSONNELS D'ETUDE ET DE RECHERCHE	N090 ingénieurs et cadres recherches études essais (public/privé)
		N091 chercheurs
<b>P Fonction publique et professions juridiques</b>	P0 EMPLOYES ADMINISTRATIFS DE LA FONCTION PUBLIQUE (CATEGORIE C)	P060 agents des impôts et des douanes
		P061 employés des services au public
	P1 EMPLOYES ADMINISTRATIFS DE LA FONCTION PUBLIQUE (CATEGORIE B)	P180 contrôleurs des impôts et des douanes
		P181 cadres B de la fonction publique
	P2 CADRES DE LA FONCTION PUBLIQUE	P290 cadres A de la fonction publique (hors spécialités juridiques) et assimilés
	P3 PROFESSIONNELS DU DROIT	P390 professionnels du droit
<b>Q Banques et assurances</b>	Q0 EMPLOYES ET TECHNICIENS DE LA BANQUE	Q060 employés des services techniques de banque
		Q080 techniciens de la banque
	Q1 EMPLOYES ET TECHNICIENS DES ASSURANCES	Q160 employés des assurances
		Q180 techniciens des assurances
	Q2 CADRES DE LA BANQUE ET DES ASSURANCES	Q290 cadres de la banque
		Q291 cadres des assurances
<b>R Commerce</b>	R0 CAISSIERS, EMPLOYES DE LIBRE SERVICE	R060 employés de libre-service
		R061 caissiers
	R1 VENDEURS	R160 vendeurs en produits alimentaires
		R161 vendeurs en ameublement, équipement du foyer
		R162 vendeurs sports, loisir, équipement de la personne
		R163 vendeurs en produits utilitaires
		R164 vendeurs en produits de luxe (hors produits culturels)
		R165 vendeurs en produits culturels et ludiques
	R2 REPRESENTANTS	R280 représentants en services auprès des entreprises
		R281 représentants auprès des entreprises en biens d'équipement et biens intermédiaires
		R282 représentants auprès des entreprises en biens de consommation
		R283 représentants auprès de particuliers
	R3 MAITRISE DES MAGASINS ET INTERMEDIAIRES DU COMMERCE	R380 maîtrise des magasins
		R381 intermédiaires du commerce

		R382 professions intermédiaires commerciales
	R4 CADRES COMMERCIAUX ET TECHNICO-COMMERCIAUX	R490 cadres commerciaux
		R491 ingénieurs et cadres technico-commerciaux
		R492 cadres des magasins
		R493 agents immobiliers, syndics
<b>S Hôtellerie, restauration, alimentation</b>	S0 BOUCHERS, CHARCUTIERS, BOULANGERS	S020 apprentis et ouvriers non qualifiés de l'alimentation (hors industries agro-alimentaires)
		S040 bouchers
		S041 charcutiers, traiteurs
		S042 boulangers, pâtisseries
	S1 CUISINIERS	S140 cuisiniers
		S180 chefs cuisiniers
	S2 EMPLOYES ET AGENTS DE MAITRISE DE L'HOTELLERIE	S260 employés de l'hôtellerie
		S261 serveurs de cafés restaurants
		S280 maîtres d'hôtel
		S281 maîtrise de l'hôtellerie
	S3 PATRONS D'HOTELS, CAFES, RESTAURANTS	S300 patrons d'hôtels, cafés, restaurants
		S390 cadres de l'hôtellerie et de la restauration
	<b>T Services aux particuliers (emplois familiaux, sécurité,...)</b>	T0 COIFFEURS, ESTHETICIENS
T1 EMPLOYES DE MAISON		T160 employés de maison
T2 ASSISTANTS MATERNELS		T260 assistants maternels
T3 AGENTS DE GARDIENNAGE ET DE SECURITE		T360 concierges
		T361 agents de sécurité et de surveillance
T4 AGENTS D'ENTRETIEN		T460 agents d'entretien
T5 ARMEE, POMPIERS, POLICE		T560 agents de la sécurité et de l'ordre public
		T580 cadres intermédiaires de la police et de l'armée
T6 EMPLOYES DES SERVICES DIVERS		T660 pompistes et gérants de station-service
	T661 employés des services divers	
<b>U Communication, information, spectacles</b>	U0 PROFESSIONNELS DE LA COMMUNICATION ET DE LA DOCUMENTATION	U080 assistants de communication
		U081 interprètes
		U090 cadres de la communication
		U091 cadres et techniciens de la documentation
		U092 journalistes et cadres de l'édition
	U1 PROFESSIONNELS DES ARTS ET DES SPECTACLES	U180 professionnels des spectacles
		U181 photographes
		U182 stylistes/décorateurs
		U190 artistes/écrivains
<b>V Santé, action sociale, culturelle et sportive</b>	V0 AIDES-SOIGNANTS	V060 aides-soignants
	V1 INFIRMIERS, SAGES-FEMMES	V180 infirmiers
		V181 sages-femmes
	V2 MEDECINS ET ASSIMILES	V290 médecins
		V291 dentistes
		V292 vétérinaires
		V293 pharmaciens
	V3 PROFESSIONS PARA-MEDICALES	V370 techniciens médicaux et préparateurs
		V371 spécialistes de l'appareillage médical
		V380 autres professionnels para-médicaux
		V390 psychologues, psychothérapeutes
	V4 PROFESSIONNELS DE L'ACTION SOCIALE CULTURELLE ET SPORTIVE	V400 exploitants d'équipements sportifs et culturels
		V480 professionnels de l'orientation et de l'action sociale
		V481 animateurs socio-culturels

		V482 animateurs sportifs
		V483 éducateurs spécialisés
		V484 surveillants d'établissements scolaires
<b>W Enseignement, formation</b>	W0 ENSEIGNANTS	W080 instituteurs
		W090 professeurs du secondaire
		W091 directeurs d'établissement scolaire et inspecteurs
		W092 professeurs du supérieur
	W1 FORMATEURS, RECRUTEURS	W180 formateurs
		W190 cadres de la formation et du recrutement
<b>X Politique, religion</b>	X0 PROFESSIONNELS DE LA POLITIQUE ET CLERGE	X000 professionnels de la politique
		X001 clergé

◆ **nomenclature des secteurs d'activité (nomenclature de synthèse NES36).**

- A0 Agriculture, sylviculture, pêche
- B0 Industries agricoles et alimentaire
- C1 Habillement, cuir
- C2 Edition, imprimerie, reproduction
- C3 Pharmacie, parfumerie, entretien
- C4 Industries des équipements du foyer
- D0 Industrie automobile
- E1 Construction navale, aéronautique, ferroviaire
- E2 Industrie des équipements mécaniques
- E3 Industrie des équipements électriques et électroniques
- F1 Industrie des produits minéraux
- F2 Industrie du textile
- F3 Industrie du bois et du papier
- F4 Chimie, caoutchouc, plastiques
- F5 Métallurgie et transformation des métaux
- F6 Industrie des composants électriques et électroniques
- G1 Production de combustibles et de carburant
- G2 Eau, gaz, électricité
- H0 Construction
- J1 Commerce et réparation automobile
- J2 Commerce de gros
- J3 Commerce de détail, réparations
- K0 Transports
- L0 Activités financières
- M0 Activités immobilières
- N1 Postes et télécommunications
- N2 Conseils et assistances
- N3 Services opérationnels
- N4 Recherche et développement
- P1 Hôtels et restaurants
- P2 Activités récréatives culturelles et sportives
- P3 Services personnels et domestiques
- Q1 Education
- Q2 Santé et action sociale
- R1 Administration publique
- R2 Activités associatives, extra-territoriales.

## ◆ nomenclature des spécialités de formations : nomenclature NSF

Cette nomenclature date de 1994. Elle permet de classer avec le même instrument l'ensemble des formations par spécialités : formations initiales ou continues, secondaires ou supérieures, professionnelles ou non. Ci-dessous, la liste des spécialités de formation au niveau 100 de la nomenclature.

- 100 = Formations générales
- 110 = Spécialités pluriscientifiques
- 111 = Physique-chimie
- 112 = Chimie-Biologie, biochimie
- 113 = Sciences naturelles (biologie-géologie)
- 114 = Mathématiques
- 115 = Physique
- 116 = Chimie
- 117 = Sciences de la terre
- 118 = Sciences de la vie
- 120 = Spécialités pluridisciplinaires sciences humaines et droit
- 121 = Géographie
- 122 = Economie
- 123 = Sciences sociales (y.c. démographie, anthropologie)
- 124 = Psychologie
- 125 = Linguistique
- 126 = Histoire
- 127 = Philosophie, éthique et théologie
- 128 = Droit, sciences politiques
- 130 = Spécialités littéraires et artistiques plurivalentes
- 131 = Français, littérature et civilisation française
- 132 = Arts plastiques
- 133 = Musique, arts du spectacle
- 134 = Autres disciplines artistiques et spéc. artist. plurivalentes
- 135 = Langues et civilisations anciennes
- 136 = Langues vivantes, civilisations étrangères et régionales
- 200 = Technologies industrielles fondamentales (génie industriel, et procédés de transformation, spécialités à dominante fonctionnelle)
- 201 = Technologies de commandes des transformations industrielles (automatismes et robotique industriels, informatique industrielle)
- 210 = Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture
- 211 = Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière)
- 212 = Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux y.c. vétérinaire
- 213 = Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche
- 214 = Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
- 220 = Spécialités pluritechnologiques des transformations
- 221 = Agro-alimentaire, alimentation, cuisine
- 222 = Transformations chimiques et apparentées (y.c. industrie pharmaceutique)
- 223 = Métallurgie (y. c. sidérurgie, fonderie, non ferreux...)
- 224 = Matériaux de construction, verre, céramique
- 225 = Plasturgie, matériaux composites
- 226 = Papier, carton
- 227 = Energie, génie climatique (y.c. énergie nucléaire, thermique, hydraulique ; utilités ; froid, climatisation, chauffage)
- 230 = Spécialités pluritechnologiques, génie civil, construction, bois
- 231 = Mines et carrières, génie civil, topographie
- 232 = Bâtiment : construction et couverture
- 233 = Bâtiment : finitions
- 234 = Travail du bois et de l'ameublement
- 240 = Spécialités pluritechnologiques matériaux souples
- 241 = Textile
- 242 = Habillement (y. c. mode, couture)
- 243 = Cuirs et peaux

250 = Spécialités pluritechnologiques mécaniques-électricité (y. c. maintenance mécano-électrique)  
 251 = Mécanique générale et de précision, usinage  
 252 = Moteurs et mécanique auto  
 253 = Mécanique aéronautique et spatiale  
 254 = Structures métalliques (y. c. soudure, carrosserie, coque bateau, cellule avion)  
 255 = Electricité, électronique (non c. automatismes, productique)  
 300 = Spécialités plurivalentes des services  
 310 = Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion (y. c. administration générale des entreprises et des collectivités)  
 311 = Transport, manutention, magasinage  
 312 = Commerce, vente  
 313 = Finances, banque, assurances  
 314 = Comptabilité, gestion  
 315 = Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi  
 320 = Spécialités plurivalentes de la communication  
 321 = Journalisme et communication (y. c. comm. graphique et publicité)  
 322 = Techniques de l'imprimerie et de l'édition  
 323 = Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle  
 324 = Secrétariat, bureautique  
 325 = Documentation, bibliothèques, administration des données  
 326 = Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission des données  
 330 = Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales  
 331 = Santé  
 332 = Travail social  
 333 = Enseignement, formation  
 334 = Accueil, hôtellerie, tourisme  
 335 = Animation culturelle, sportive et de loisirs  
 336 = Coiffure, esthétique et autres spécialités des services aux personnes  
 340 = Spécialités plurivalentes des services à la collectivité  
 341 = Aménagement du territoire, développement, urbanisme  
 342 = Protection et développement du patrimoine  
 343 = Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement  
 344 = Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y. c. hygiène et sécurité)  
 345 = Application des droits et statuts des personnes  
 346 = Spécialités militaires  
 410 = Spécialités concernant plusieurs capacités  
 411 = Pratiques sportives (y. c. arts martiaux)  
 412 = Développement des capacités mentales et apprentissages de base  
 413 = Développement des capacités comportementales et relationnelles  
 414 = Développement des capacités individuelles d'organisation  
 415 = Développement des capacités d'orientation, d'insertion, ou de réinsertion sociales et professionnelles  
 421 = Jeux et activités spécifiques de loisirs  
 422 = Economie et activités domestiques  
 423 = Vie familiale, vie sociale et autres formations au développement personnel